

Géothermie profonde : se faire tordre le bras par d'autres cantons ?

Loïc Dobler (PS)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement n'a subi aucune pression, ni de la part de la société Geo-Energie Suisse SA, ni de la part de ses actionnaires.

En conséquence, le Gouvernement répond comme il suit aux trois questions posées :

Les cantons et villes, actionnaires des sociétés évoquées précédemment, ont-ils été contactés par le Gouvernement jurassien ?

Non, aucun contact n'a eu lieu. L'interlocuteur du Gouvernement est la société Geo-Energie Suisse SA.

Cas échéants, ces autorités cantonales et communales ont-elles indiqué cautionner la pratique de leur(s) société(s) ?

Cette question est sans objet.

Si en dépit du bon sens le Gouvernement jurassien ne s'était contenté d'analyser ces éventuelles indemnités uniquement du point de vue juridique et non politique, prévoit-il de contacter les autorités précitées ?

Non, ce n'est pas prévu, étant précisé que la décision du Gouvernement procède d'une pondération globale de tous les enjeux et intérêts, et non uniquement d'une appréciation des hypothétiques indemnités sur le plan juridique ou politique. Des contacts pourraient éventuellement être pris en fonction de l'évolution du dossier.

Delémont, le 15 mars 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

